Pourquoi l'éolien ?

La situation énergétique mondiale

Le réchauffement climatique est aujourd'hui avéré, les activités industrielles ont modifié les grands équilibres naturels de la terre notamment son atmosphère. Le stock de nos ressources fossiles est limité et devient l'enjeu de conflits politiques et économiques.

Le protocole de Kyoto (1997) constitue un premier cadre mondial pour réduire les émissions de CO2 en encourageant la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Le but de ces énergies est double : diversifier le bouquet énergétique national, diminuer la part des énergies fossiles et la dépendance de la France important ces ressources fossiles.

L'énergie éolienne : dans l'intérêt de l'Homme et de la nature

L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de 2 MW peut produire plus de 4 millions de kWh/an.

Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 2.000 personnes (chauffage compris) et d'éviter l'émission de 1.300 tonnes de CO2 par an. La France possède le deuxième gisement éolien d'Europe, après la Grande-Bretagne (Ministère de l'écologie, 20121).

Oui est ABO Wind?

Avec trois agences à Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 19 parcs éoliens en France soit 244 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Nantes.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.



Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même facon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. Début 2015, ABO Wind a mis en service en Auvergne son sixième parc éolien financé par des particuliers.

Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel développement durable.

www.abo-wind.fr

Pour plus d'informations sur l'éolien :









www.amorce.asso.fr www.fee.asso.fr



Responsable du projet

Nicolas Mercier 02.38.52.26.75 mercier@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin 05.34.31.13.43 robin@abo-wind.fr



Bulletin d'information Projet éolien du Clos Serin



Juin 2015

Historique

C'est en 2012 que la société ABO Wind a pris les premiers contacts avec les communes de Brabant-le-Roi et de Noyers-Auzécourt. Initialement, le périmètre du projet incluait aussi les communes de Laheycourt et Villers aux Vents. Néanmoins, les études paysagères et environnementales sur ces secteurs ont conduit à la suppression de ces zones d'investigation. En décembre 2013, un premier permis de construire a été déposé pour 6 éoliennes : 4 sur la commune de Brabant le Roi et 2 sur le territoire de Noyer Auzecourt. Ce dossier a fait l'objet d'un refus des administrations, en particulier de l'armée. En effet, l'implantation des éoliennes ne respectait pas l'occupation spatiale de 1.5° de l'angle radar de la base de Saint-Dizier. L'éolienne la plus au sud, sur la commune de Brabant le Roi, étant située en dehors des limites imposées par cette espace angulaire.

Aujourd'hui, la société ABO Wind redépose un dossier avec une implantation presque similaire à celle envisagée en 2013, incluant néanmoins la suppression d'une éolienne afin de respecter les servitudes militaire de la base de Saint-Dizier. 3 éoliennes sont implantées sur la commune de Brabant le Roi et 2 sur Nover Auzécourt.

Le choix du site et de l'implantation

Le gisement éolien

La validation du potentiel éolien par la mise en place d'un mât de mesure en 2012. Les données issues de ce dernier sont jugées comme très bonnes pour le secteur, elles permettent aujourd'hui de confirmer la viabilité économique de ce projet.

Prise en compte de l'habitat

Les implantations des éoliennes sur le site envisagé sont principalement dictées par la proximité de certains villages et les vues depuis les vallées où elles se trouvent. Une vigilance particulière a été apportée quant aux perspectives d'entrées de villages ou aux rues principales. L'implantation a été élaborée en conséquence. Par ailleurs les éoliennes sont toutes situées à plus de 500 mètres des habitations (700 mètres pour la plus proche du parc).

Prise en compte du paysage

Pour épouser au mieux la morphologie du site, tout en respectant les cônes de visibilité depuis les villages, une implantation en courbe, avec une inter distance régulière, apparaît optimale, épousant au mieux la forme du plateau.

Prise en compte des aspects écologiques

Le choix d'implantation est conforté par l'examen des contraintes de milieux naturels, enjeux important de la zone d'étude :

- L'implantation est éloignée de l'étang du «grand morinval» et surtout en dehors de l'axe potentiel d'approche ou de départ vers ou depuis cette zone de stationnement des oiseaux d'eau:
- Le parc éolien n'est pas agencé selon une ligne perpendiculaire (Est/Ouest) aux principaux flux migratoires observés sur le site, lesquels s'effectuent de façon assez diffuse sur un large front (Sud Ouest/ Nord Est);
- L'un des principaux enjeux du site tient au stationnement très important de la Grue cendrée et dont les rassemblements ont été observés ou sont potentiels sur l'ensemble de la zone d'implantation. De ce point de vue, une minimisation des risques vis-à-vis de cette espèce est donc de limiter le nombre d'éoliennes de façon à permettre des contournements de vol relativement aisés au sein du site.

Intégration de la servitude radar

La servitude liée à la base aérienne de Saint-Dizier impose une occupation spatiale du projet comprise dans un angle de 1.5° par rapport à l'un de ces radars. Cette servitude cadre l'implantation des éoliennes dans un couloir de 750 mètre de large.

Le choix de l'éolienne

La société ABO Wind a étudié plusieurs modèles d'éoliennes (REpower, Enercon, Vestas ...) avant de choisir la Gamesa G114 dont la hauteur est de 150 m. C'est avant tout les enjeux locaux ainsi que le type de vent qui nous a conduit à choisir cet aérogénérateur :

- Impact acoustique : cette machine présente un niveau sonore parmi les plus faibles du marché;
- Ce modèle est le mieux adapté aux vitesses de vent rencontrées dans ce secteur de la Lorraine.

Quelques chiffres à retenir

Nombre d'éoliennes : 5 Puissance totale: 10 27.980 millions de Kwh produits par an Couvre la consommation annuelle de 5.380 foyers hors 18.793 tonnes de Co2 « économisées » par an



Historique du projet

2012

Premiers contacts entre les communes de Brabant-le-Roi et de Novers-Auzécourt et la société ABO Wind.

16 janvier 2012 et 16 mars 2012

ABO Wind a présenté devant le Conseil Municipal son projet de développement de projet éolien et la zone d'étude potentielle identifiée sur les territoires des communes de Brabant-le-Roi et de Noyers-Auzécourt.

Hiver 2012

Délibérations favorables des Conseils Municipaux de Brabant-le-Roi et Noyers-Auzécourt pour la réalisation des études nécessaires à la création d'un parc éolien par la société ABO Wind.

Suite à ces délibérations, des études préalables au projet éolien ont débuté durant lesquelles la faisabilité foncière du projet a notamment été vérifiée.

15 novembre 2012.

Campagne de mesure de vent débutée en 2012 avec la pose d'un mât de mesures sur la commune de Noyers-Auzécourt, au lieu-dit « La Cote Chaudelot ».

2012-2013

Études environnementales et paysagère.

Septembre 2013

Choix de l'implantation et des éoliennes (G114) les mieux adapté aux vitesses de vent rencontrées dans ce secteur d'étude.

Décembre 2013

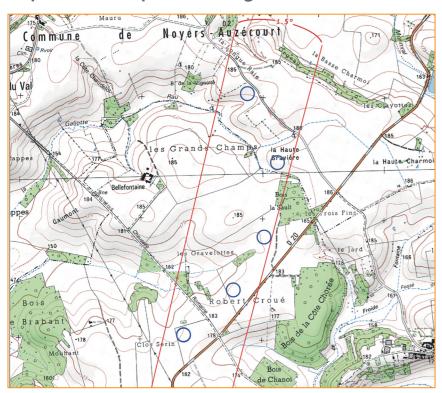
Dépôt du premier Permis de Construire et Autorisation d'Exploiter.

Juin 2014

Réponse négative de l'armée concernant l'implantation proposée dans le permis de construire, au motif du nonrespect de la servitude radar de la base aérienne de Saint-Dizier.

Réévaluation du projet à 5 éoliennes au lieu des 6 prévues initialement.

Implantation et photomontages



Légende

Implantation éolienne Limitation du projet, restriction de l'armée 1.5° d'angle par rapport au radar militaire de Saint Dizier

Légende de Carte de Localisation sur la COPARY

Vue depuis Laheycourt



Vue depuis Laheycourt, depuis la RD 20 –(source : Amure, 2015)

Depuis la RD 20 en sortant de Laheycourt par le sud, la végétation qui accompagne la Chée et les habitations masque les éoliennes. Une fois à l'extérieur du village, la vue s'ouvre et elles apparaissent à plus de 2 km, au-dessus du plateau. La taille relative des éoliennes est en rapport avec la grande dimension du paysage.

Depuis Brabant-le-Roi



Vue depuis la commune de Brabant-le-Roi au niveau de la rue de Laheycourt — (source : Amure, 2015)

Les habitations de ce village sont très peu orientées vers le Nord où le projet est implanté : les bâtiments à usage agricole et autres hangars sont principalement situés en partie nord du village, ce qui constitue une barrière visuelle. En revanche, la rue du Vieux-Roi, plus récente et peu végétalisée du côté nord, est plus exposée. Le photomontage n°6 a été réalisé à partir de la rue de Laheycourt, qui s'approche le plus du parc éolien. La rue s'oriente vers le Nord, et s'ouvre ainsi vers le projet. Les éoliennes ont une taille relative très inférieure aux constructions, il n'y a pas d'effet d'écrasement.

Vue depuis Nettancourt



Vue depuis Nettancourt, au niveau de la rue de Chée–(source : Amure, 2015)

Le village est construit au pied du coteau. La ripisylve qui borde la Chée est importante ; les vues sur le parc éolien sont bloquées rapidement. Même à la sortie du village par l'est, par la rue de la Chée, les éoliennes sont masquées par les constructions et la végétation.